La Chambre a voté le protje modifiant la loi sur les accidents de travail

AUPARAVANT ELLE AVAIT ADOPTÉ LE PROJET RELATIF A LA LIMITE D'AGE DES GÉNÉRAUX

La Chambre a discuté, hier matin, le projet de loi relatif à la limite d'âge des colonels et officiers généraux, projet que présentait M. Sénac.

On le sait, avant la guerre, la limite d'âge était de 60 ans pour le colonels, 62 pour les généraux de brigade, 65 pour les généraux de division et les commandants de corps d'armée et membres du Conseil supérieur de la Guerre.

Le 17 avril 1917, ces limites étaient ramenées à 59, 60 et 62 ans.

Le projet actuel propose que les généraux, membres du Conseil supérieur, atteints par la limite d'âge, pourront être par décret, prolongés d'une année jusqu'à 65 ans ; que les généraux de division, déjà maintenus au-delà de 62 ans, ne pourront au-delà de 62 ans, rester membres du Conseil supérieur ; que par exception, le général vice-président du Conseil supérieur pourra être maintenu jusqu'à 68 ans.

La Commission est favorable à ce projet.

MM. MISSOFFE, de SAINT-JUST se prononcent contre.

M. RENAUDEL s'en déclare partisan.

Après une déclaration de M. SENAC, et une autre de M. PAINLEVÉ, le projet est voté par 390 voix.

Un autre projet, sur l'avancement dans l'Aéronautique est également adopté.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

On passe au projet relatif du recrutement de l'armée. On s'était arrêté, en juillet, à l'article 10. On reprend la discussion à ce point et il n'y a aucune difficulté jusqu'à l'article 17 qui vise la constitution des Conseils de révision.

La Chambre adopte alors un amendement de M. Legros, tendant à ce que la Commission médicale d'examen préalable soit composée de deux médecins civils et de deux médecins militaires.

Le docteur Legros développe ensuite un amendement tendant à faire passer les cas douteux de tuberculose devant une seconde Commission départementale tripartite.

Le Commissaire du Gouvernement propose d'envoyer les soldats douteux aussi près que possible de leur domicile.

M. Legros retire alors son amendement, et la séance est suspendue.

LE PROJET SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

L'après-midi, la Chambre a poursuivi la discussion du projet tendant à modifier la loi d'avril 1898 sur les Accidents du Travail.

On en est à l'article 4 : « **Le chef de l'entreprise supporte les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques, ainsi que les frais de transport de la victime à sa résidence habituelle** » ; cet article règle également **la question des frais funéraires.**

M. CHASSAING fait préciser que, dans le cas de mort, le corps de la victime est transporté là où habite la famille.

M. FIE obtient également que le texte soit précis en ce qui concerne **les soins que la victime peut recevoir d'un infirmier ou d'un masseur.**

La Chambre adopte ensuite l'article 4 après avoir voté un amendement de M. ARNOULD précisant que **dans le cas où l'accidenté est hospitalisé dans une clinique privée, l'employeur n'est tenu que dans les limites des tarifs des établissements publics.**

On adopte ensuite l'article 5 qui stipule que « **la victime ou ses ayants-droit conservent contre le patron, en cas de délit occasionnel, le droit de réclamer réparation.** »

Les articles suivants (calcul de la rente viagère ; constitution de cette rente ; procédure d'application de la loi) sont adoptés ainsi que l'ensemble, et la séance est levée.

QUATRE VICTIMES DU TAMPONNEMENT D'UNE AUTO PAR UN TRAIN

Une camionnette automobile, conduite par M. Couillaud, de Nantes et où se trouvaient trois personnes, a été happée, hier soir, par un train au passage à niveau du Fresne-Rond, à Poitou, près de Nantes. La voiture a été projetée dans un fossé bordant la voie ferrée. Mme Couillaud a été tuée et sa fille Madeleine est morte peu après la collision. M. Couillaud et une amie, Mme Pélard, ont été grièvement blessés et transportés dans une clinique de Nantes.

MORT DE LA MÈRE DE L'HÉROÏNE LOUISE DE BETTIGNIES A FLINES-LES-RACHES

Mme de Bettignies née Mabille de Poncheville, mère de l'héroïne Louise de Bettignies, est décédée jeudi au couvent des Dames de Flines. Ses funérailles auront lieu samedi 24 décembre, à 9 heures 3/4. Le corps de la défunte sera transporté à Saint-Amand pour y être inhumé dans le caveau de famille. Des délégations du Conseil municipal, de la Société des Poilus et des Anciens Combattants assisteront aux obsèques, rendant ainsi un pieux hommage à la mère de l'héroïne française.

Le "Georges Guynemer" est arrivé en Turquie

La Direction générale de l'Aéronautique communique la note suivante :

La Direction générale de l'Aéronautique a reçu des nouvelles du colonel Antoinat et de ses compagnons.

L'équipage du « Georges Guynemer » est actuellement à Adalia (Turquie).

Tout va bien à bord.

Le Sénat a terminé la discussion du budget des dépenses

Hier matin, le Sénat a poursuivi la discussion du budget.

On aborde celui de Chemins de fer.

M. JEANNENEY signale que les recettes sont en importante moins-value.

Le déficit dépassera 500 millions. Si l'on n'y prend garde, le déficit atteindra, en 1928 un milliard, et le fonds commun se trouvera lui-même en déficit de un milliard et demi.

M. TARDIEU répond que pour augmenter les recettes il faut augmenter non les tarifs, mais les échanges, et qu'il s'efforcera de résoudre le problème financier en matière de chemin de fer.

Tous les chapitres des Travaux publics sont adoptés.

On passe à celui de l'Intérieur. Comme plusieurs orateurs se plaignent de la disparition de certaines circonscriptions électorales, M. POINCARÉ dit que le Sénat va délibérer de la question.

Le budget de l'Intérieur est ensuite voté ainsi que celui des P. T. T.

Tout le budget des dépenses est donc adopté.

Notre expansion commerciale

M. CHARMEIL EXPOSA HIER SOIR A L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DE LILLE, LE FONCTIONNEMENT ET LE ROLE DE L'OFFICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Une nombreuse assistance se pressait hier dans le Grand Amphithéâtre de la Faculté des Lettres, pour entendre la conférence de M. Charmeil, conseiller d'Etat, directeur des affaires commerciales intérieures et extérieures au ministère du Commerce.

M. le Sénateur Daniel-Vincent, ancien ministre, présidait cette importante réunion, ayant à ses côtés MM. Hudelo, préfet du Nord ; Châtelet, recteur de l'Académie de Lille ; le général Debailleul, gouverneur de Dunkerque ; Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille ; les directeurs de l'Institut des Sciences sociales et les doyens de nos Facultés.

Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Louis Demesmay, Guilbaut, conseillers généraux ; Decaux, président de la Ligue maritime et coloniale, ainsi que de nombreuses personnalités commerciales et industrielles de Lille et de la région.

En termes délicats et éloquents, M. le Sénateur DANIEL-VINCENT présente le distingué conférencier et se félicite de voir tenir cette réunion à la Faculté des Lettres. « Elle prouve ainsi, dit-il, qu'il n'y a pas de cloisons étanches entre le monde industriel, commercial et la culture intellectuelle. »

M. CHARMEIL, dans une longue et substantielle conférence, écoutée avec une vive attention, trace l'organisation de l'Office d'expansion commerciale, expose les principes qui ont présidé à sa fondation et démontre son utilité pratique pour le développement de notre prospérité économique.

Les attachés commerciaux ne sont pas des fonctionnaires. Ils sont désignés par leurs pairs, aptes à connaître les techniciens, à choisir les aptitudes pour une mission active et profitable aux intérêts de la France sur les marchés mondiaux.

Une étroite collaboration doit s'établir et s'exercer en permanence entre nos attachés commerciaux, les Chambres de Commerce et tous les groupements représentant les branches multiples de notre activité productrice.

Les expositions nationales et internationales, les grandes foires commerciales constituent de précieux facteurs de notre expansion économique, car ces manifestations sont de nature à faire connaître et apprécier partout l'excellence de nos produits, non seulement de la métropole mais aussi de nos colonies.

M. Charmeil signale les nombreux et bienfaisants résultats déjà obtenus par l'Office national du Commerce extérieur et fait entrevoir tous ceux qu'il est susceptible de réaliser grâce à l'action coordonnée de nos agents commerciaux et de toutes nos organisations de producteurs.

Il conclut, au milieu des applaudissements en demandant aux commerçants, aux industriels et agriculteurs de faire confiance à l'administration centrale fonctionnant au Ministère du Commerce.

« Pour la prospérité de notre pays et son relèvement financier, solide et durable, le développement de nos exportations s'impose comme une nécessité indiscutable et un impérieux devoir patriotique. Personne ne voudra s'y dérober et tous les efforts s'uniront pour cette grande œuvre salutaire.

M. Daniel-Vincent félicite et remercie l'éloquent conférencier en exprimant l'espoir, la certitude même, que son intéressante causerie, marquée par une attention unanime et soutenue, portera ses fruits.

Pour le monument Delory

VINGT-TROISIÈME LISTE

Commune d'Assevent	50 »
Commune de Bauvin	100 »
Commune d'Escaudain	200 »
Commune de Poix-du-Nord	50 »
Commune de Sin-le-Noble	500 »
Ville de Tourcoing	3.000 »
Waltrelos : Coopérative l'Humanité	53 »
Vingt-troisième liste	3.953 »
Listes précédentes	106.582 60
	110.535 60

La grave affaire de récupération illicite de métaux

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE VALENCIENNES A RENDU SON JUGEMENT : 23 ACQUITTEMENTS 8 CONDAMNATIONS A DES PEINES DE PRISON ET A DES AMENDES DIVERSES.

Le tribunal correctionnel de Valenciennes a rendu hier, jeudi, son jugement dans ses poursuites intentées par le Ministère public, contre 31 inculpés poursuivis pour récupération illicite de métaux dans la zone rouge.

Notre journal a rendu compte des premiers débats la semaine dernière.

Le tribunal a acquitté : Emile Bacquet, trente-cinq ans, brocanteur à Saudemont ; Julien Lourdanx, 26 ans, cultivateur à Haucourt ; Pascal Dequéant, 35 ans, domestique à Honnecourt ; René Bécot, 29 ans, cultivateur à Serre-les-Puisieux et sa femme, Noémie Fournier ; André Bécot, 29 ans et sa femme, Céline Dubois ; François Richard, 44 ans à Fontaine-les-Croisilles ; Emile Magniez, 35 ans, cultivateur à Puisieux ; Pierre Demonchaux, 24 ans ouvrier agricole à Bullecourt ; Emmanuel Broutin, 31 ans, briquetier à Bucquoy ; Oscar Carpentier, 46 ans, à Hébuterne ; Georges Lecolant, 36 ans, briquetier à Bucquoy ; Joseph Demonchaux, 26 ans, de Bullecourt ; Gaston Variet, 28 ans, de Cambrai ; François Lebrun, brocanteur à Houdain ; Maurice Lefebvre, 24 ans, de La Ferté sous Jouarre ; Maurice Malton, chauffeur à Cambrai ; Gabrielle oisine, femme Dubuisson, à Serre-les-Puisieux ; Sylvré Vaquette, femme Magniez, à Puisieux ; Sylvie Phalempin, femme Tilié de Puisieux ; Elisabeth Lemort, compagne de Dufour ; Marie Delaine, femme Coupé, à Bullecourt.

Il a condamné : Charles Lourmont, 39 ans, brocanteur à Ecourt-Saint-Quentin ; Jules Baillet, 28 ans, journalier à Puisieux ; Léon Willerval, 54 ans, charron à Hendecourt-les-Cagnicourt ; Abel Hié, 25 ans, cultivateur, à Puisieux et François Richard, 44 ans, journalier à Fontaine les Croisilles, **chacun à un mois de prison avec sursis et à 100 fr. d'amende** ; Louis Dufour, dit « Louis XVIII », 35 ans brocanteur à Wasnes au Bac, **à 16 mois de prison et à 500 francs d'amende** ; Roland Clérentin, 35 ans, chauffeur à Emerchicourt, **à 6 mois de prison avec sursis** ; Eloy Guendet, 30 ans, de Breteuil **à un an de prison par défaut.**

Le tribunal a en outre condamné Louis Dufour **à 35.000 francs de dommages-intérêts** envers la Société des Tréfileries et Laminoirs du Hâvre et les autres à des sommes atteignant jusque 3.000 francs.

L'Etat obtient 500 fr. plus une somme de 2.000 francs pour frais d'insertion dans dix journaux dont « **Le Réveil d'uNord** ».

Répercussion inattendue d'un drame mondain

UNE AFFAIRE DE MAJORATION DE DOMMAGES DE GUERRE DEVANT LE TRIBUNAL DE DOUAI

M. Lucien Deubel ingénieur, demeurant à Paris, 215, Faubourg Saint-Honoré et son épouse née Louise Waltrelot, comparaissaient hier jeudi devant le tribunal correctionnel de Douai.

Tous deux avaient à répondre du délit de majoration de dommages de guerre.

Ce procès qui de toutes façons et tôt ou tard aurait vu le jour, a été déclanché cependant dans des circonstances assez particulières. C'est, en quelque sorte, la répercussion inattendue d'un drame mondain qui, voici trois ans, a fait un certain bruit.

En 1924, M. Lucien Deubel qui se trouvait dans une de ses propriétés Le Château des Hogues, à Froherville, était victime d'une tentative de meurtre de la part de sa femme qui le blessait assez sérieusement d'un coup de fusil.

A la suite de ce drame, l'ingénieur résolut de se venger.

Le 17 décembre 1924 il écrivit au Ministère des R.L., que son épouse avait fait une déclaration frauduleuse de dommages de guerre. En l'accusant d'avoir considérablement majoré ses pertes pour les propriétés « Les Capucines » et l'Ermitage, plus un réduit de chasse, cinq maisons le tout situés à Orchies et lui venant de sa mère. M. Deubel donnait une nomenclature d'objets réclamés portés comme perdus et d'une valeur d'environ 150.000 francs qui loin d'avoir été détruits avaient été transportés en 1922, au Château des Hogues, d'après les instructions de sa femme.

Mais ainsi dénoncée Mme Deubel répondit que son mari avait été son mandataire et son complice dans l'établissement du dossier de dommages de guerre.

Les sommes réclamées s'élevaient à 1.364.021 francs pour le mobilier et les bijoux : à 1.477.438 francs pour les immeubles, soit près de trois millions.

Or, en 1914, l'assurance ne couvrait ces biens que pour 50.000 francs, meubles et immeubles.

En présence de ces faits le Préfet du Nord agissant au nom de l'Etat porta plainte contre les époux Deubel.

A l'audience d'hier, après l'audition des témoins le réquisitoire et les plaidoiries, le Tribunal a renvoyé à huitaine pour le jugement.

La politique régionale

Pour les élections législatives de 1928

DANS LE NORD

LES CANDIDATS DU PARTI COMMUNISTE

On mande de source sûre :

« 1. Que M. Maurice Porreye affrontera la lutte, à la place de M. Edgard Devernay, dans la seconde circonscription de Lille ;

» 2. Que M. Tievers remplacera M. Grenier dans la neuvième circonscription du même arrondissement ;

» 3. Que dans la première circonscription de Douai, la candidature de M. Brachelet, maire de Somain, a été remplacée par celle de M. Delourme, député sortant »

Prises au cours d'un Congrès qui se tint à Lille, ces résolutions seraient proposées par la Région Communiste au Comité directeur de Paris.

Un incendie dans une filature de coton à Tourcoing

Jeudi à 17 heures, un incendie dû, croit-on, à un court-circuit, s'est déclaré à la filature de coton de MM. Cauliez frères, Chaussée Berthelot, à Tourcoing.

Le feu a pris naissance dans la salle des métiers renvideurs au rez-de-chaussée.

Sous la direction du capitaine Colmant, les pompiers se sont rendus immédiatement sur les lieux et à l'aide de deux lances ont combattu énergiquement le foyer.

Un métier renvideur a été mis hors d'usage, deux autres ont été plus ou moins atteints.

Les dégâts causés tant par l'eau que par le feu se montent à une centaine de mille francs.

Les soldats du feu ont réintégré leur casernement à 18 h. 05, laissant sur place, un piquet de surveillance.

Le krach de la banque Petyt à Dunkerque

ON A INTERROGÉ MM. GERVAIS ET THOMAS ANCIENS CO-DIRECTEURS

Les deux prévenus, MM. Gervais et Thomas, ont été conduits hier à l'instruction, où M. Dejean de la Batie leur a donné lecture du rapport des experts.

Me Adam assurait la défense de M. Thomas. Me Charles Valentin, celle de M. Gervais.

Le rapport exigea une heure de lecture. Les prévenus ont contesté aussitôt les responsabilités qui leur incombait du fait que 430.000 fr. avaient été perdus au change. Ils ont affirmé que cette opération n'avait en rien causé préjudice à la banque dont les pertes se chiffrèrent par millions.

M. Thomas a été entendu séparément à 12 h. 30 ; M. Gervais, à 14 h. 45.

Puis une confrontation a eu lieu ensuite. Les magistrats ont naturellement gardé sur ces interrogatoires une discrétion absolue.

On parlerait d'une double mise en liberté provisoire...

DISPARITION MYSTÉRIEUSE D'UN COMPOSITEUR DE MUSIQUE

Mlle Lemaire, fille du compositeur Gaston Lemaire, âgé de soixante ans est venue signaler au commissaire de police du quartier de Chaillot la disparition depuis le 27 novembre, de son père, demeurant, 69, Avenue de la Grande-Armée.

M. Gaston Lemaire, il convient de le faire remarquer, a été rencontré par des amis à la date du 1er décembre. Depuis, il est resté invisible et introuvable.

La police a opéré des recherches dans les différents hôtels et garnis de Paris, dans les hôpitaux, les asiles. M. Gaston Lemaire y est totalement inconnu.

Le compositeur a-t-il été victime d'un crime ou d'un accident ? Ou bien encore se cache-t-il à une adresse inconnue des siens ? Ces trois hypothèses sont possibles.

L'Italie a stabilisé sa monnaie

19 LIRES POUR 1 DOLLAR
92 LIRES 46 POUR UNE LIVRE

Le conseil des ministres italien, convoqué hier soir, a adopté un décret-loi qui sera rendu immédiatement exécutoire par le signature royale, et par lequel la Banque d'Italie est obligée de convertir en valeur métallique ses billets, à partir du 22 décembre.

Cette obligation avait été suspendue en 1894 et depuis cette date, jusqu'à présent, la circulation obligatoire, abolie par le décret actuel, avait été maintenue.

La nouvelle parité avec l'or se réalise sur la base de sept grammes neuf cent dix-neuf d'or fin pour cent lires italiennes, ce qui correspond à 19 lires pour un dollar et 92 lires 46 environ pour une livre sterling.

La force libératoire des billets de la Banque d'Italie, des billets d'Etat actuellement en circulation, des monnaies de nickel et de cuivre restent sans changement. Toute la réserve d'or de la Banque d'Italie et les devises étrangères des pays où existe la circulation d'or que possède la Banque seront calculées en lires italiennes, en raison de la nouvelle parité de l'or.

L'EXTINCTION DE LA DETTE DU TRÉSOR

La plus-value résultant de la différence entre l'ancienne et la nouvelle parité de l'or de la lire italienne reste la propriété du Trésor italien. De cette façon la dette globale que le Trésor italien avait encore envers la Banque d'Italie est éliminée.

UNE OUVERTURE DE CRÉDITS A L'ÉTRANGER

La Banque d'Italie a pourvu à l'ouverture d'un crédit de 125.000.000 de dollars conclu hier à Londres, avec les gouverneurs de la Banque d'Angleterre et la Federal Reserve Bank, de New-York, dont 75 millions pour quelques autres banques centrales d'Etat ayant étalon or, et 50 millions avec la Banque Morgan, représentant d'importantes banques américaines et anglaises.

UN MINEUR TUÉ A PECQUENCOURT

Stanislas Sniady, mineur à la fosse Lemay, était occupé au « dérroussage » de son chantier, lorsqu'un pan de veine lui tomba sur la tête et sur les reins.

Le malheureux ouvrier fut tué sur le coup d'une fracture de la colonne vertébrale. Le docteur Gréselle, immédiatement appelé, ne put que constater le décès.

Sniady, domicilié à la cité Lemay, à Pecquencourt, était âgé de 43 ans ; il laisse une veuve et deux enfants.

TUÉ D'UN COUP DE COUTEAU

On mande de Fécamp, qu'hier vers 10 h., au cours d'une rixe, le nommé Charles Courtet, âgé de 31 ans, demeurant à Bordeaux, trieur de morues, a été tué d'un coup de couteau qui lui a tranché la carotid, par le nommé Daniel Panel, âgé de 38 ans, marin à St-Valéry-en-Caux.

Ce dernier a reçu lui même un coup de couteau dans la région du cœur et deux autres à l'abdomen. Son état est grave.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

PENDANT QU'ELLE PATINAIT

Mlle Clairs Dassonville, âgée de 20 ans, sans profession, demeurant rue du Trichon, 16 bis, voulant profiter, pour se livrer au plaisir du patinage, des circonstances qui avaient recouvert de glace les étangs du Parc du Barbieux, s'y rendit vers 14 heures.

Elle se dévêtit de son manteau. Elle le déposa sur un talus en bordure des étangs. En recouvrit son sac à main, et, légère, elle prit ses ébats.

Quand son exercice terminé, vers 15 heures elle songea à rentrer chez elle, elle fut désagréablement surprise de constater la disparition de son sac à main.

Les recherches entreprises pour le découvrir étant demeurées vaines, Mlle Dassonville s'en vint déposer une plainte au commissariat de police du 2e arrondissement. Une enquête est ouverte.

REBELLION

M. Debenne Charles, né à Hem, le 15 mai 1892, ouvrier teinturier, demeurant 13, rue de Courtrai, à Lys-lez-Lannoy, causait du scandale à 18 h. 15, à l'angle du boulevard Gambetta et de la place de la Liberté.

Invité au calme par l'agent de police Dhaumont, celui-ci s'est rebellé. Procès-verbal a été dressé contre lui.

FEU DE PLANCHER

Hier, vers 14 h. 30, l'intervention des sapeurs-pompiers de Roubaix avait demandée pour combattre un incendie qui venait de se déclarer chez M. Pierre Ilené, marchand de poupées et de masques, 27, rue du Chemin-de-Fer.

Il a été occasionné par une étincelle provenant d'un poêle, tombée sur un tas de sciure, utilisée pour l'allumage du foyer.

Le feu se propagea assez rapidement au plancher du grenier. Il fut éteint par le personnel de la maison et des voisins, au moyen de seaux d'eau. L'extinction fut complétée par les sapeurs, qui dégageaient, pour éviter la propagation de l'incendie, quelques lames du plancher.

Dégâts peu importants, 6 à 700 francs.

POUR VOS CADEAUX DE FIN D'ANNÉE. — Le plus grand choix de petits meubles. Exposition unique de Salons de tous styles. — Notre modèle réclame : SALON DOLLY forme corbeille, coussins plume, couvert soierie. Les cinq pièces à 1.750 francs à :

L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL — ROUBAIX
31, bis, Grande-Rue. 1095

DRAGE FAMILIAL

A la suite d'une enquête, procès-verbal pour violences réciproques a été rédigé contre les époux V... Julien, et D... Suzanne, demeurant 292, rue de l'Alma.

MALADE DANS UN CAFÉ

Vers 11 h. 45, M. Marken Ernest, 69 ans, demeurant à Wattrelos, rue de Calais, impasse Harduin, s'est trouvé malade au débit Leveugle Arthur, 293, Grande-Rue.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son état il a été reconduit à son domicile, en automobile, par son patron, M. Tehon, 301, Grande-Rue.

AFFICHEZ VOS PRIX

M. Viez Camille, 39 ans, boucher, gérant de la Boucherie Economique Française, rue de l'Epeule, 20, ayant omis d'indiquer, au moyen d'étiquettes, le prix de la viande offerte à la vente, a été gratifié d'un procès-verbal.

Si vous désirez faire un cadeau qui plaise à coup sûr, choisissez chez votre horloger une merveilleuse « Bulle-Clock ». Cette pendule électrique, la première du monde, est le cadeau rêvé. Toute la vie, il vous rappellera au souvenir de l'ami. 4315

SOYEZ BONS POUR LES ANIMAUX

Surpris par un agent de police au moment où il exerçait de mauvais traitements sur son cheval, rue Franklin, M. C... Joseph, 23 ans, charretier, demeurant 50, rue Jules-Guesde, à Wattrelos, a fait l'objet d'une contravention.

UNIONS DES FAMILLES NOMBREUSES DE ROUBAIX

Le Comité central des Unions de Familles nombreuses vient de se réunir sous la présidence de M. Jules Deleruc.

Après avoir rappelé le succès remarquable remporté en notre ville par la Journée Nationale des Mères, et annoncé que des pourparlers sont déjà engagés afin de faire mieux encore l'en prochain, le Président signale qu'une importante séance récréative qui avait été projetée grâce à de précieux concours en faveur des Familles nombreuses de Roubaix-Tourcoing, à l'occasion de l'Arbre de Noël, ne pourra avoir lieu en raison des dispositions antérieures prises par certains groupes, mais il conserve de sérieux espoirs de voir cet intéressant projet se réaliser sur une forme ou l'autre au cours de l'année prochaine.

L'ordre du jour comportant l'examen des avantages d'ordre local accordés aux Familles nombreuses par un grand nombre de municipalités, une Commission a été nommée pour examiner et coordonner les desiderata des Unions de Familles nombreuses de Roubaix sur ce terrain.

Le Président parle ensuite du Congrès des Sociétés contre l'immoralité publique, qui vient de se tenir avec un indiscutable succès à Lille, et il mentionne certains résultats importants qu'il a provoqués, entre autres, la lettre de M. Salengro, maire de Lille. Celui-ci assure les organisateurs du Congrès de sa volonté de s'employer à réaliser le plus complètement possible l'épuration morale de la ville de Lille, en indiquant les points principaux sur lesquels portera son action. De tels résultats méritent d'être mis en lumière et sont de nature à faciliter l'action des Comités de vigilance des localités voisines.

A propos de la récente réglementation de la vente de la viande de boucherie en notre ville, le Comité décide de faire savoir à M. le Maire de Roubaix que les Familles nombreuses, particulièrement intéressées en la circonstance, sont heureuses de constater les mesures qu'il vient de prendre à cet égard, et qu'elles comptent fermement sur sa vigilance pour que ces mesures restent bien en vigueur en notre Cité.

Avant de lever la séance, un échange de vues a lieu au sujet des prochaines élections législatives, et des mesures qui seront à prendre par les groupes familiaux, de manière à obtenir des candidats des déclarations nettes et précises quant à l'inscription dans leur programme électoral des revendications des chefs de Familles nombreuses.

Les Etrennes des Nouvelles Epiceries du Nord

A l'occasion des fêtes de fin d'année, du **Vendredi 23 Décembre au Dimanche 1er Janvier**, la Société des Nouvelles Epiceries du Nord accordera le **double timbre** sur tous les articles mis en vente dans ses succursales.

SAINTE-CÉCILE AU CERCLE SYMPHONIQUE DELZENNE

Le Cercle Symphonique Delezenne a fêté Ste Cécile le Dimanche 18 courant ; après quelques sérénades faites le matin, il s'est réuni en son local, chez M. Pierre Huockaert, angle des rues de Leuze et Pierre de Roubaix, pour son banquet qui groupait une soixantaine de convives.

Ce banquet était présidé par M. Georges Sellez, ayant à ses côtés M. Georges Sellez, président d'Honneur ; M. le docteur Dupré, représentant la Municipalité ; M. Gaston Duburcq, représentant la Fédération des Amicales Laïques ; M. R. Lejeune y représentait l'Amicale Delezenne et la Concordia Harmonie, invitée avait délégué son vice-président M. Nys. Etait également présent M. Bérrémieux, directeur de la Section féminine de danses de la Fédération des Amicales laïques. La plus franche gaîté régna durant le banquet. Un orchestre improvisé, avec quelques membres du Cercle s'est fait apprécier et apporta un grand entrain à la fête. Quelques chanteurs se sont fait entendre, notamment M. Lérisson, baryton solo de la Chorale Delezenne, M. Vincent Loucke, hautbiste et Raymond Legras, piston, se sont fait également apprécier dans divers solos.

EXAMENS DE STÉNOGRAPHIE

Nous donnons ci-dessous les résultats des examens de sténographie qui eurent lieu à l'Institut Sévigné, le 20 novembre dernier, sous les auspices de l'Association Sténographique Unitaire de Paris :

Examen commercial supérieur (120 mots à la minute) : Mlle Henriette Huslin.

Examen commercial (100 mots à la minute) : Mlles Jeanne Vandevyver, Marguerite Delhaye et Marcelle Mignon.

Examen pratique élémentaire (75 mots à la minute) : Mlles Louise Baelde, Thérèse Dewez, Suzanne Delporte, Eliane Ruffin, Maria Masson, Blanche Dumortier.

Examen théorique : Mlles M.-M. Décottignies, Suzanne Batteur, Gisèle Breets, Julia Huard, Sarah Hollemaert, Cécile Hespel, M.-L. Draux, Irène Cerne, Jeanne Desbonnets, Marguerite Barbieu, Marie-Rose Ghéyaert, Denise Spriet.

Examen préparatoire : Mlles Marie-Louise Pille, Lucienne Moulin, Geneviève Sablain, Lucienne Lebrun, Simone Lerouge, Cécile Vaillant, Mireille Béague, Hélène Vandecastelle, Simone Noblet, Raymonde Serruys, A.-Marie Leconte, Henriette Vaillant, Marguerite Ostyn.

Bock Meyerbeer TRIPLE ..... BLONDE

CONCERT DE LA FANFARE « L'UNION MUSICALE »

La fanfare « l'Union Musicale » donnera, le 24 décembre, à 7 h. 30, salle de la Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare, un grand concert suivi de bal, avec orchestre de jazz, sous la direction de M. Adolphe Lemaître.

Le programme des plus attrayants a été composé de manière à donner satisfaction à tous.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La distribution d'eau sera interrompue sur la conduite d'eau potable dans la rue Jeanne-d'Arc à 13 heures, pendant 6 heures.

DON AU BUREAU DE BIENFAISANCE DE ROUBAIX. — La Société « Les Amis de l'Epeule », dont le Président est M. Alphonse Dubus et dont le siège est 210, rue de l'Epeule, avait fait don aux pauvres, il y a quelque temps, une somme de 1.700 francs destinée à un achat de rents dont le revenu devrait être utilisé pour secourir chaque année une famille pauvre du quartier de l'Epeule.

Le Bureau de Bienfaisance et le Conseil Municipal avaient donné un avis favorable à l'acceptation de ce don, et M. le Préfet vient d'en autoriser l'encaissement.

Nous ne pouvons que féliciter très sincèrement les membres de cette société et en particulier leur Président de l'idée généreuse qu'ils ont eue, et qui perpétuera le souvenir de leur acte de bienfaisance.

CONSULAT D'ITALIE. — Le Préfet du Nord informe M. le Maire de Roubaix que M. Gentile (Giuseppe) a été nommé Consul Général d'Italie avec juridiction sur le département du Nord.

Sociétés et Comités

A L'ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS. — Dimanche prochain 25 décembre (Noël), deuxième journée des fêtes organisées par l'Orphéon des Anciens Combattants et Soldats à l'occasion de la Sainte-Cécile, avec le programme suivant : à 11 h. 30, à Saint-Antoine, deuxième audition ; à 9 h. très précises au siège Café Dubus, rue du Chemin de fer, banquet, sous la présidence de M. le Capitaine André Brouners, chevalier de la Légion d'honneur, président d'honneur de la société. Au cours du banquet, concert par des artistes réputés. A 6 heures, Arbre de Noël, remise des jouets aux enfants de sociétaires ; à 7 heures, bal de famille.

CHORALE DELEZENNE. — Ce soir à 8 heures, répétition générale.

AMICALE TERNAUX. — Dimanche 25 décembre au stand 181 Grande Rue, dernière séance du concours mensuel de décembre sous la direction de M. Raoul Hanton. A l'occasion du jour de l'an, le stand sera fermé le dimanche 1er janvier.

AMICALE DE LA RUE D'HEM. — Réunion de la commission, dimanche 25 courant à 11 heures, dans une salle de l'école.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS L'EMPLOYE. — Le Comité des dames de l'Arbre de Noël rappelle aux nombreuses familles qui ont fait ins-

---

FEUILLETON DU 23 DECEMBRE 1927. — N° 80

Puis, tout à coup, il eut une exclamation d'ennui :

— Allons, voilà que j'ai tout mêlé, impossible à présent de reconnaître le billet de Persillard au milieu des miens !

Il chercha pour satisfaire le dernier cri de sa conscience en révolte ; à la fin, haussant les épaules :

— Impossible... Tous ces billets se ressemblent. Pas moyen de remettre la main sur celui de Persillard...

Il en prit, dès lors, son parti.

— Tant pis... ce n'est pas ma faute. Je le laisse.

Et le coffret alla reprendre sa place, sous le mur, côté Nord, emportant ce premier vol, la première mauvaise action du malheureux Jactain.

Du reste, cette première mauvaise action apporta tout de suite avec elle son châtiment.

Le remords !

Jusqu'au soir, il y pensa. Il avait beau inventer les plus ingénieux prétextes, se représenter l'avarice sordide de Persillard, rien n'y fit.

De telle sorte que, poussé par la main de fer des reproches que sa conscience lui faisait, il allait sortir vers le soir, et, se livrant pour la seconde fois à un travail de fouilles, il allait restituer à Persillard le billet volé, lorsqu'il entendit une clef qui grinçait dans la serrure du jardin, et comme la porte restait quand même fermée au verrou, — précaution prise tout à l'heure par le gros homme, — il entendit Persillard qui l'appelait.

Il était trop tard pour la restitution qu'il rêvait !

— Ce sera pour demain ! se dit-il.

Persillard rentra habillé de neuf ; Jactain, sous le coup de ses remords, l'accueillit avec tendresse, s'informa de son voyage, prépara un petit dîner délicat et entoura son compère des attentions les plus tendres.

Mais le lendemain, le hasard n'offrit pas à Jactain l'occasion qu'il cherchait ; Persillard reprenait ses habitudes casanières et ne bougeait pas de la maison. Le surlendemain non plus ni les jours suivants.

Ce billet, caché là-bas, côté Nord du mur, lui brûlait le cœur : il avait de nouveau des cauchemars, pendant lesquels il voyait le papier bleu s'envoler du coffre, s'allonger, s'élargir démesurément, et au lieu de l'inscription alléchante : « mille francs », qui lui avait tourné la tête, une main vengeresse avait écrit :

VOLEUR

Il songea bien à faire sa confession à Persillard, mais la honte le retint.

Il n'osa.

L'honnête Persillard, de son côté, n'avait aucun soupçon.

Il se voyait, sans défiance, doublé par Jactain et n'essayait pas de deviner les secrètes raisons de cette tendresse recrudescente.

Alors Jactain chercha à s'étourdir et, pendant les cinq ou six jours qui suivirent, il rentra gris.

Mais dans l'ivresse même, le souvenir de sa mauvaise action le poursuivait.

En le voyant en cet état, Persillard se disait :

— Voilà pourtant à quelles sottises il va dépenser ce bel et bon argent !... C'est du propre !...

Et en même temps :

— Je parie qu'il a déjà mangé et bu plus de deux billets de mille francs !...

De là à essayer de s'en assurer... Oh ! par simple curiosité et sans aucune mauvaise pensée !... il n'y avait que la distance qui sépare une réflexion d'une autre réflexion... Le projet était né dans l'esprit de Persillard.

Pour le mettre à exécution, Jactain lui en offrait comme à plaisir les occasions par ses absences fréquentes.

Cela lui fut donc bien aisé.

Sa clé, à lui aussi, était fabriquée depuis longtemps.

Un dernier coup de lime — ainsi que Jactain fit à la sienne, — et elle fut parfaite.

Et quand il ouvrit le coffre de son compagnon, la vue de ces beaux billets qui ne lui appartenaient pas le fascina si bien qu'il oublia le prétexte dont il avait voulu couvrir sa tentative : le besoin de s'assurer que Jactain avait déjà dépensé deux mille francs !

Il ne les compta même pas.

— Et ces beaux papiers vont s'en aller en litres de vin, en argent perdu au jeu, en choses peu propres enfin, tandis qu'on serait si heureux de les contempler... de les compter... C'est un plaisir si doux et qui ne coûte rien à personne... tandis que cette fortune va se fondre dans toutes les auberges du pays, au profit de gens qui se moqueront de Jactain, ensuite !... Est-ce que ce n'est pas un crime ? un grand crime ?...

Il resta silencieux, puis :

— Oui, un grand crime ! et c'est une bonne action que de sauver quelques-uns de ces papiers d'un pareil gaspillage... Je les lui garderai, moi, précieusement — et plus tard, il sera heureux de les retrouver, quand il aura bu et mangé le reste !

Et d'une main frissonnante de volupté, il détacha un billet de banque.

Une heure après, le billet est allé rejoindre le trésor particulier de Persillard et le coffret